

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

 <p>USSON-EN-FOREZ L'ÉQUITÉ LE DÉVELOPPEMENT LE BIEN-ÊTRE</p>	<p>Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON-EN-FOREZ</p>	<p>Délibération n° D20240511-01 Du 05 novembre 2024 CONSEIL MUNICIPAL DÉSIGNATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER DÉLÉGUÉ</p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Nombre de membres				Date de la convocation	30.10.2024
Afférents au conseil municipal	15			Date d'affichage	30.10.2024
En exercice	14				
Qui ont pris part à la délibération	12	Pouvoir	2		

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq du mois de novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Hervé BÉAL - maire

Étaient présents : BEAL H - GALLON M - RIVAL N - DELORME D - MAILLET-BERT P - CHATAING P - BONNEVAUX V - PITAVY A - DAURELLE T - JOUMARD-DESSALCES S - SIBAUD-BUSSAC L - PAULET N - MAURICE M - BOUREILLE C (12)

Absents : CHATAING P - PITAVY A (2)

Secrétaire Sandrine JOUMARD-DESSALCES

CONSEIL MUNICIPAL DÉSIGNATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER DÉLÉGUÉ

Suite au décès de Josette FOLLÉAT, 1^{ère} adjointe en charge notamment du tourisme, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de ne pas procéder à la nomination d'un nouvel adjoint mais de nommer un conseiller délégué en charge du tourisme. Il propose de nommer à ce poste Mme Sandrine JOUMARD-DESSALCES.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à ma majorité de ses membres présents avec 1 abstention ;

- **Accepte** la proposition de Mr le Maire de ne pas procéder au vote pour désigner un nouvel adjoint en remplacement de Mme FOLLÉAT et de fixer à TROIS le nombre adjoints ;
- **Prend acte** de la décision de nommer **Madame Sandrine JOUMARD-DESSALCES** conseillère déléguée en charge **du tourisme, de la culture et du fleurissement** ;
- **S'engage** à réserver au budget les crédits nécessaires ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait à Usson en Forez, le 06 novembre 2024.



Hervé BÉAL, Maire



Sandrine JOUMARD-DESSALCE,
secrétaire de séance

